

Coordonner les interventions des acteurs en lien avec le particulier employeur pour favoriser le maintien à domicile

RS6748 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	330
Formacode(s)	42056
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/10/2024
Date d'échéance	01/10/2026

Certificateur(s)

IPERIA · SIRET : 40041787900089

Partenaires habilités

159 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 159 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACADEMIE DU PERSONEL DE MAISON	81119809200033	Former et organiser l'évaluation
ACADEMIE ZOUZOUS APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL	85039060000029	Former et organiser l'évaluation
ACDEMES CENTRE DE FORMATION - CFA, SITE DE MOYEMBR	94918476600028	Former et organiser l'évaluation
ADG	52004190600048	Former et organiser l'évaluation
ADVENCE COACHING ET FORMATION	80465919100022	Former et organiser l'évaluation
A.F.C.I	39297563700043	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500028	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500598	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500655	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500713	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 159 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs6748-coordonner-les-interventions-des-acteurs-en-lien-avec-le-particulier-employeur-pour-favoriser-le-maintien-a-domicile/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'Assistant De Vie intervient au quotidien au domicile du particulier employeur. Il est un maillon indispensable dans l'accompagnement et le maintien à domicile des particuliers employeurs en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

Dans un contexte de prise en charge traditionnelle, les nombreuses visites des intervenants pluriprofessionnels peuvent provoquer, chez le particulier employeur, de l'insécurité et de l'inconfort. Le particulier employeur accompagné a besoin d'un interlocuteur privilégié qui centralise l'accompagnement, peut assurer la gestion et la

coordination globale des tâches ainsi que les interventions pluriprofessionnelles au domicile.

L'Assistant De Vie est alors souvent amené à assurer des missions complémentaires de gestion et de coordination globale, plus spécifiquement auprès des autres salariés du particulier employeur. Ainsi, il travaille par délégation partielle du particulier employeur, il s'exprime en son nom, il agit et fait ce que l'employeur ferait s'il le pouvait. Il a un rôle organisationnel des interventions au sein du domicile.

Dans le cadre de ces missions de coordination :

- il facilite le travail avec l'équipe pluriprofessionnelle au domicile afin de garantir la continuité de l'accompagnement de la personne et de sa famille ;
- il participe à la qualité des interventions, en concertation avec le particulier employeur, afin de favoriser un environnement bientraitant à domicile ;
- il assure l'intendance du domicile au quotidien afin de garantir la qualité des interventions de l'équipe pluriprofessionnelle.

L'équipe pluriprofessionnelle se compose de plusieurs intervenants : salariés du particulier employeur, professions médicales, paramédicales, sociales, petits travaux... L'ensemble de l'équipe définit, organise, travaille autour du projet personnalisé où chaque membre apporte ses compétences spécifiques.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Planifier les interventions de l'équipe pluriprofessionnelle au domicile afin de veiller à la cohérence de l'accompagnement global en concertation avec le particulier employeur.

Proposer à l'équipe pluriprofessionnelle des outils et des temps d'échange afin de faciliter les relations quotidiennes avec l'équipe pluriprofessionnelle en s'adaptant à leurs préférences et disponibilités.

Assurer la circulation des informations utiles entre les professionnels afin de garantir la qualité des échanges en prenant en compte la spécificité de leur domaine d'activité.

Accompagner le particulier employeur dans le recrutement et l'intégration de nouveaux intervenants en tenant compte de sa situation et de ses besoins.

Participer à l'évaluation du projet personnalisé, en concertation avec le particulier employeur et l'équipe pluriprofessionnelle, afin de proposer des solutions et des ajustements en fonction de l'évolution de la situation.

Veiller à la cohérence et la qualité des interventions de l'équipe pluriprofessionnelle dans le cadre de la mise en œuvre du projet personnalisé en concertation avec le particulier-employeur.

Accompagner le particulier employeur dans les démarches administratives en utilisant notamment les outils numériques.

Gérer un budget fixé par le particulier employeur pour l'intendance du domicile en respectant ses demandes.

Maintenir le bon fonctionnement du domicile pour le confort et le bien-être du particulier employeur en gérant les stocks afin de garantir la continuité des activités de l'équipe pluriprofessionnelle

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Cette certification s'adresse aux professionnels assistants de vie souhaitant développer des compétences en lien avec la coordination des acteurs chez le particulier employeur en situation de perte d'autonomie et/ou de handicap.

Une expérience professionnelle dans l'accompagnement de personnes au domicile est préconisée.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Un salarié du particulier employeur, un particulier employeur et un délégué à la certification d'IPERIA.

Base légale

Date de décision	01/10/2024
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/10/2026
Date de dernière délivrance possible	01/04/2027

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS7720

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6748/>